

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-083 **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2026, le jeudi 7 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 30 avril 2026 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN
Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 73 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 81

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Daniel GUEUR (*à partir de la délibération n°2026-077*), Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Stéphanie PARIS, Sylvie SONNERY, Jean-Pierre BLANC, Rémi CHRISTIN, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMECCIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Sylvaine SELLY, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Lionel KLINGLER, Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Élisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI (*jusqu'à la délibération n°2026-077*), Franck VOLLAT, René GOUHIER, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Patrick PARPETTE, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Sylviane BOUCHARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2026-098*), Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Morgan CORNEFERT, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2026-073*), Estelle BARBARIN, Cécile VIGIER, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Éric BEAUFORT.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Liliane FALCON (à Christian de BOISSIEU), Philippe BROYER (à Daniel FABRE), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Alexia MACREZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Jean-Alex PELLETIER), Florence RIESSER (à Émilie LAGRUT), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Nathalie MICOLAS).

Étaient excusés et suppléés : Mireille MARTINEZ (par Sylvaine SELLY), Emmanuel SIMONNET (par René GOUHIER), Béatrice DALMAZ (par Patrick PARPETTE), Éric GAILLARD (par Sylviane BOUCHARD), Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY).

Était excusé : Serge GARDIEN.

Étaient absentes : Marine PELISSIER, Claire RAMONDOT.

Objet : Restructuration du « Quartier Des Affaires et des Savoirs » Friche Cordier à Ambérieu-en-Bugey – Concours de maîtrise d'œuvre – Election d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc

VU les articles L.1414-2 puis L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 avril 2026 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, invite le Conseil communautaire à procéder, pour la poursuite de la phase offre du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration du « Quartier Des Affaires et des Savoirs », quartier gare de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, à l'élection d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc (CAO ad hoc).

CONSIDÉRANT que le nombre de membres composant cette CAO ad hoc pour les communautés de communes est égal à celui prévu pour la composition de la CAO de la collectivité comportant le nombre d'habitant le plus élevé.

CONSIDÉRANT que la Commune d'Ambérieu-en-Bugey comporte plus de 3 500 habitants, la CAO ad hoc doit donc comporter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est rappelé que le Président de la Communauté de communes est Président de droit de la CAO ad hoc, avec en suppléance le 1^{er} Vice-président.

Pour information, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc, constituée précédemment dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre, était composée des membres suivants :

Membres titulaires :

- RIGHETTI-GILOTTE Sylvie
- PETIT Aurélie
- FABRE Daniel
- LEVRAT Gisèle
- PERRET Bernard

Membres suppléants :

- PAIN Pascal
- DALMAZ Béatrice
- DE BOISSIEU Christian
- GAGNE Jean-Pierre
- PEYSSON Jean

Le Conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la CAO ad hoc.

La liste présentée est composée comme suit :

Membres titulaires :

- DALMAZ Béatrice
- PETIT Aurélie
- FABRE Daniel
- VEYSSET-RABILLOUD Françoise
- PERRET Bernard

Membres suppléants :

- BARBARIN Estelle
- FALCON Liliane
- DE BOISSIEU Christian
- MICOLAS Nathalie
- RAMEL Jean-Luc

Il est ensuite procédé au vote :

- en exercice : 85
- présents ou représentés : 81
- votants : 81
- blanc ou nul : 0

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCLARE que la Commission d'Appel des Offres ad hoc pour la poursuite en phase offre du concours de maîtrise d'œuvre relatif au projet de restructuration du « Quartier Des Affaires et des Savoirs », quartier gare de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey sera composée de :

Membres titulaires :

- DALMAZ Béatrice
- PETIT Aurélie
- FABRE Daniel
- VEYSSET-RABILLOUD Françoise
- PERRET Bernard

Membres suppléants :

- BARBARIN Estelle
- FALCON Liliane
- DE BOISSIEU Christian
- MICOLAS Nathalie
- RAMEL Jean-Luc

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 13 MAI 2026

Publiée le 13 MAI 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

